



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan et Pakistan

Question écrite n° 56204

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les politiques conjointes de la France et de l'Union européenne à l'égard du Pakistan, dans le cadre des opérations menées par les forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord sur le sol afghan. Face à un contexte ethnique sensible et à une situation polarisée par les problèmes du Cachemire et de l'Afghanistan, le tout associée à des forces qui déstabilisent le pouvoir en place, il semblerait qu'il faille opter pour une voie politique et non militaire pour stabiliser la région. Il souligne la nécessité de ne pas sous-estimer l'aspect ethnique du problème, ni même la difficulté géographique du terrain. Il lui demande de lui préciser les modalités d'organisation d'une conférence internationale réunissant les grandes puissances concernées (États unis d'Amérique, Russie, Inde et Pakistan) dans l'optique d'une normalisation de la situation aghano-pakistanaise, et de lui indiquer les termes généraux de la politique française et européenne envers le Pakistan.

Texte de la réponse

L'honorable député a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes sur les termes généraux de la politique française et européenne envers le Pakistan. La France souhaite renforcer sa relation bilatérale avec ce pays, d'une grande importance, du fait des enjeux qui s'y attachent, et a la volonté de développer ses coopérations dans les nombreux domaines qui intéressent la relation bilatérale. La multiplication des rencontres à haut niveau entre les autorités françaises et pakistanaises, la participation de la France au Groupe des amis du Pakistan démocratique et la création d'un poste de représentant spécial pour l'Afghanistan et le Pakistan démontrent l'intérêt renouvelé dont Islamabad fait l'objet. Notre politique vis-à-vis du Pakistan, exercée conjointement avec nos partenaires européens, s'articule autour de plusieurs axes : consolidation des institutions civiles : les élections de février 2008 ont permis un certain retour à la démocratie, mais beaucoup reste encore aujourd'hui à faire. Nous souhaitons encourager et accompagner l'évolution du Pakistan vers un régime plus stable, où l'armée ne jouera plus de rôle politique et n'occupera plus de place économique. Ceci passe par le renforcement des institutions civiles ; lutte contre le terrorisme : le Pakistan est devenu l'un des principaux foyers du terrorisme mondial. Or sa stabilité est essentielle à celle des pays de la région, en premier lieu l'Afghanistan. Les opérations menées depuis la fin du mois d'avril dans le nord-ouest du pays sont le signe que les autorités ont réalisé que les talibans représentaient un danger pour l'intégrité territoriale du Pakistan lui-même. La volonté politique actuelle de lutter contre le terrorisme fondamentaliste doit être soutenue. Comme l'a rappelé le Président de la République lors de son entretien avec le Président Zardari, le 15 mai 2009, la France est disposée à approfondir sa coopération avec le Pakistan en matière de lutte antiterroriste, de contre-insurrection, et en tous domaines qui favoriseraient la paix civile ; développement des relations économiques : nos performances sur le marché pakistanais sont encore modestes, compte tenu de sa taille et de son potentiel de croissance. Notre ambition de développer nos échanges économiques avec Islamabad démontrera que la France s'intéresse au Pakistan, non seulement du fait des enjeux de sécurité qui lui sont liés, mais aussi parce que c'est un pays disposant d'un potentiel économique important et sous-exploité : aide humanitaire et au développement : la France fournit depuis plusieurs années une aide humanitaire et au développement à travers

L'Agence française de développement et la direction générale du Trésor et de la politique économique. Elle a ainsi apporté son aide en 2005, à la suite du séisme au Cachemire. Plus récemment, la France a annoncé une aide de 12,3 MEUR pour les populations déplacées de la vallée du Swat. En termes d'aide au développement, la France s'est engagée, conformément aux conclusions de l'initiative G8 d'Heiligendamm, à financer des projets dans les zones tribales pakistanaises, frontalières de l'Afghanistan. L'Agence française de développement et sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, sont présentes au Pakistan, avec pour priorité la préservation des biens publics mondiaux. Les premières opérations datent de 2007, et de nouveaux projets doivent être engagés courant 2009. Enfin, le Pakistan est éligible à la réserve pays émergents. Son encours s'élevait à 112 MEUR au 31 décembre 2008. Plusieurs projets dans le secteur du développement durable (traitement de l'eau et des déchets) ont été identifiés et pourraient être lancés au second semestre 2009 ou début 2010 ; coopération : la France souhaite renforcer sa présence et son influence par une politique de coopération plus ambitieuse, et d'abord en matière de sécurité et de lutte antiterroriste. La communauté internationale, et en premier lieu le Groupe des amis du Pakistan démocratique, ont conscience que la normalisation de la situation dans la zone afghano-pakistanaise passe par un renforcement de la coopération régionale. Celle-ci doit demeurer une priorité, dans le prolongement de l'impulsion donnée lors de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan en juin 2008 et lors de la réunion ministérielle de la Celle-Saint-Cloud, en décembre 2008, impulsion qui a marqué les conférences de Washington, Moscou, Islamabad et Trieste, début 2009.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56204

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7300

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8744